

# Transferts de risques d'impayés au coeur de l'actualité

En cette période singulière d'incertitude quant à la relance de l'économie française, un risque sérieux se dresse comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des entreprises : le risque d'impayés.

Malgré tout, devant cette situation de péril à la trésorerie, les entreprises disposant encore de créances de qualité, peuvent toujours atténuer ce risque voire le transférer partiellement ou totalement, et ce, via des mécanismes de financement qui n'ont rien de nouveau que sont l'assurance-crédit, la titrisation, mais surtout l'affacturage qui offre bien des avantages.

## Retards de paiement et impayés : stress de trésorerie et menace à la croissance des entreprises

La situation actuelle des entreprises françaises est, en effet, délicate et le rapport 2020 de paiement européen publié par Intrum1 en fait état. Il y est mentionné que 58% des entreprises françaises déclarent que leur croissance a été impactée par les retards de paiement de leurs clients durant les 12 derniers mois et 26% d'entre elles affirment que ces retards sont un réel frein au développement de leur activité. L'incidence de situations d'impayés n'en est que plus dommageable et l'impact économique de la crise Covid ne devrait pas améliorer ce constat : les cas de difficultés financières venant avec leurs lots d'incapacités des clients à honorer leurs engagements/factures ou, tout du moins, à les régler dans les temps. Actuellement, ce ne sont pas moins de 660.000 entreprises françaises qui ont bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat (PGE2) et d'après les responsables des grands réseaux bancaires de France, bon nombre de ces entreprises y ont souscrit par mesure de sécurité face à l'inconnue et ces impacts potentiels sur leur trésorerie suite à une baisse éventuelle d'activité, des retards de paiement ou des impayés.

## Des couvertures et des outils de transferts de risque d'impayés

Fort heureusement et au-delà de l'option d'un endettement bancaire supplémentaire (comme le fait de souscrire à un PGE), il existe des canaux alternatifs de financement adossés à créances et qui ont fait leur preuve en matière de gestion du risque d'impayés : l'assurance-crédit, la titrisation et l'affacturage sont ces solutions qui, sur présentation ou contre cession de créances clients, permettent d'obtenir couverture, financement et transfert de risque.

L'assurance-crédit est une solution proposée par un assureur à une entreprise pour la couverture de son risque de crédit (entre 50 et 95% de taux de couverture). L'assureur vient ici indemniser l'entreprise en cas de défaut de paiement des clients en contrepartie du versement d'une prime. L'assurance-crédit propose trois services principaux aux sociétés que sont un service de prévention et surveillance de la santé financière de leurs clients, un service de recouvrement des créances et

une indemnisation des pertes jusqu'à 100% en cas de recouvrement complet du montant des créances. Dans le contexte actuel, la mise en place de dispositifs de Complément d'Assurance-Crédit Public (CAP) a été d'un grand secours pour les assurés : les entreprises bénéficiaires ont pu jouir de couvertures complémentaires accordées par leur assureur et contre-garanties par l'Etat.

La titrisation, quant à elle, est une opération qui s'adresse à de grandes entreprises cédant un montant élevé de créances (en millions d'euros). En effet, de par sa complexité consistant à faire refinancer, via un cessionnaire, les créances acquises en émettant des titres sur un marché réglementé ou en les vendant à des investisseurs institutionnels, la titrisation traite surtout des volumes d'affaires conséquents pour mieux intéresser investisseurs et marché. Elle demeure donc une solution très pertinente pour les grandes entreprises leur permettant de transférer totalement les risques de liquidité et d'impayés en faisant sortir les créances de leur bilan pour les transmettre à un cessionnaire contre financement intégral et avant même échéance des créances clients sous-jacentes.

Enfin, plus intéressant encore que ces derniers, l'affacturage offre bien des avantages : il est plus souple à la souscription que les précédentes solutions et demeure ouvert à tout type d'entreprise (Start-up, TPE, PME, ETI, Grand Compte). Le factoring permet à une entreprise, en plus d'être financée contre cession de créances (même de petits montants/milliers d'euros) et de disposer d'une assurance-crédit intégrée au contrat, de bénéficier d'un ensemble de services complémentaires allant jusqu'à la gestion complète du poste client (tenue des comptes, identification et affectation des paiements, relance des factures, recouvrement des créances). Pour finir, l'avènement de la vague des «factoring-tech», proposant un rachat en ligne de factures d'entreprises, a mis un coup de massue à la compétition des moyens de financement court terme adossé à créances : le délai de mise en place du financement, oscillant entre 24 et 48h, en a fait un avantage concurrentiel considérable.

Un vaste choix, mais une seule stratégie

Si l'éventail des solutions de gestion de risque d'impayés semble plutôt large, l'affacturage apparaît comme la palme des mécanismes de transfert de ce risque, étant plus souple, plus rapide et accessible à toute taille d'entreprise. Il appartiendra tout de même à l'entreprise de faire un choix judicieux en la matière du fait de la sensibilité/de l'importance de la relation client. En effet, la délégation de gestion du poste client ne devrait jamais se faire au détriment de la qualité minimale attendue de la relation client, au risque de perdre sa précieuse clientèle, sa source même de chiffre d'affaires. Une composition savante de ces 3 outils de financement, selon la nature/sensibilité des clients, ne serait pas à exclure.

1 Intrum est une société spécialiste du recouvrement de créances

2 Les PGE représentent au global 134 milliards €, soit 11% du total des crédits bancaires en mars 2021

